

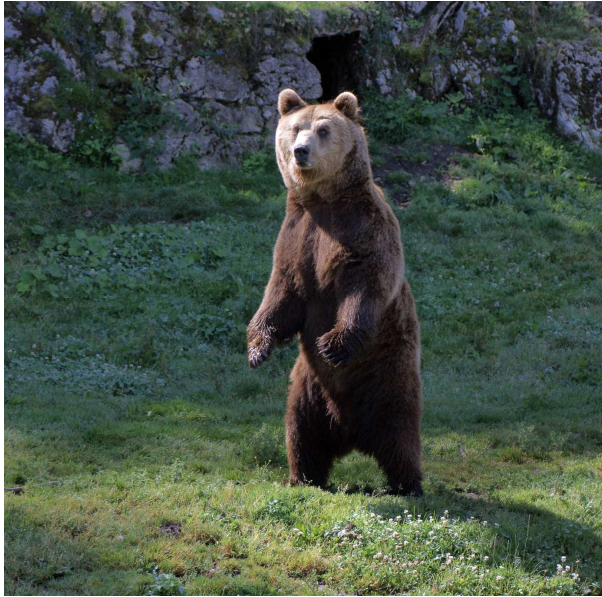
Le jeu PAC BEAR vous propose de découvrir au fil des interactions les informations données dans l'offre « Débats Ours et Pyrénées » programmée au Muséum de Toulouse en 2013-2014.

Pour votre confort de lecture, nous avons compilé l'ensemble des contenus « Ours et Pyrénées » du jeu PAC BEAR dans ce document que nous vous livrons.

Bonne lecture !



Vous avez des retours à nous faire ? Contactez-nous : museum.toulouse@gmail.com



L'OURS DES PYRÉNÉES

Un ours brun

L'ours qui vit dans les Pyrénées appartient à l'espèce "ours brun" (*Ursus arctos arctos*), une des 8 espèces d'ours du monde. Comme tous les Ursidés, ce mammifère a la particularité de poser ses pieds à plat sur le sol, et même de se tenir debout "comme un humain" quand il veut impressionner : on dit qu'il est plantigrade.

90kg pour la femelle, 300 kg pour le mâle, l'ours brun est le plus gros mammifère terrestre sauvage de France ! Il vit 20 à 25 ans.

C'est un omnivore opportuniste, il mange ce qu'il trouve facilement en fonction des saisons : racines, baies (myrtilles, framboises...), glands, châtaignes, miel et parfois aussi charognes, poissons, insectes et mammifères.

Son petit nom ? Le boute-en-train (Lo boutu en tren en Catalan).

Ours brun debout ©Photos Passion - Fotolia.com



L'OURS BRUN

n'est pas des Pyrénées

"L'ours brun n'est pas "des Pyrénées" : il est de toute l'Europe et même de toute la planète. On en trouvait d'ailleurs encore dans les Alpes dans les années 1930, et même en région parisienne voilà 5 siècles !"

*Source texte : Michel Feltin-Palos.
28/03/2013. Article « 10 idées reçues sur l'Ours des Pyrénées »- Journal l'Express.*

Femelle ours Cannelle (la dernière ourse de souche pyrénéenne) - Collection Muséum

de Toulouse cc by-sa Christian Nitard, Muséum de Toulouse.



PYRÉNÉES / SLOVÉNIE

La même espèce

L'ours Slovène et l'ours des Pyrénées appartiennent tous les deux à la même espèce, et à la même lignée occidentale d'ours européens. Par ailleurs, les habitats étant proches, les ours pyrénéens et slovènes ont exactement le même comportement et le même régime alimentaire. La meilleure preuve a sans doute été apportée par Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne : elle a choisi Néré, un jeune mâle d'origine slovène comme

père de son dernier ourson... Les animaux apportent parfois eux-mêmes les réponses aux questions que se posent les hommes... »

Source texte : Association Pays de l'Ours- Adet.

Femelle ourse Palouma (ourse de souche slovène, lâchée dans les Pyrénées françaises en avril 2006), Collection du Muséum de Toulouse ©Patrice Nin, Mairie de Toulouse.



L'OURS DES PYRÉNÉES SE REPRODUIT

La population reste non viable

Les ours lâchés dans les Pyrénées se reproduisent normalement, le nombre d'oursons par portée (2 à 3) est normal et leur survie bonne. Alors qu'il ne restait que 5-7 ours dans les Pyrénées en 1995, ils sont maintenant une bonne vingtaine. La population augmente lentement mais régulièrement.

Malgré cela, en 2013, la population des ours dans les Pyrénées n'est pas viable. « Tant que nous n'aurons pas atteint le seuil d'au moins 50 individus recommandé par les

experts internationaux, l'avenir de la population pyrénéenne d'ours ne sera pas assuré. Pour viabiliser les deux sous populations d'ours pyrénéennes, les experts de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) préconisaient en 2010 de lâcher 17 ours, dont 13 en Pyrénées occidentales et 4 en Pyrénées centrales »

Source texte : Association Pays de l'Ours- Adet.

Femelle ours brun allaitant ses petits (Espagne) ©Francisco Marquez / Biosphoto



L'OURS DES PYRÉNÉES Présent depuis 250 000 ans

L'ours brun est présent dans les Pyrénées depuis 250 000 ans. Il est donc un élément incontestable de la biodiversité pyrénéenne. «A titre de comparaison, l'agro-pastoralisme s'est développé dans les Pyrénées il y a 3 000 ans environ, le mouton n'ayant pas d'ancêtre sauvage pyrénéen, ni même européen. Il descend du mouflon asiatique, domestiqué il y a 10000 ans environ.»

Source texte : Association Pays de l'ours-Adet.

Fossile d'ours des cavernes ©Green Mind – Fotolia.com



RARÉFACTION DE L'OURS DANS LES PYRÉNÉES Depuis 1962

Les véritables causes de la raréfaction de l'ours dans les Pyrénées sont davantage à rechercher dans les modifications de son habitat :

- la destruction des forêts pyrénéennes pour la construction des bateaux de la marine de guerre aux XVIII^e et le XIX^e siècles,
- le fonctionnement des forges dites à la catalane et l'exploitation des mines de fer au XIX^e siècle.
- la construction de barrages

hydroélectriques au XX^e siècle.

- Le développement du tourisme d'hiver (stations de ski) et d'été (randonnées).
- Le développement des échanges routiers entre la France et l'Espagne.

Source texte : Michel Feltin-Palos. 28/03/2013. Article « 10 idées reçues sur l'Ours des Pyrénées »- Journal l'Express.

L'ours et les Pyrénées enneigées ©Jean-Frédéric Itte / Biosphoto.



L'OURS

Identité culturelle

L'ours fait partie de l'identité culturelle des Pyrénées (...) « On le retrouve dans la littérature locale, les contes et légendes, les fêtes de village, il fait l'objet de mythes. La toponymie (l'ensemble des noms des lieux pyrénéens comme Coumeille de l'Ours, Pas de l'Ours, Tute de l'ours...) a conservé la mémoire de son passage. »

Source texte : Ministère de l'écologie (2006).

Homme qui a enfilé une peau d'ours le temps d'une journée de la Fête de l'ours (Pyrénées) ©Oriol Lluis

Gual



RARÉFACTION DE L'OURS DANS LES PYRÉNÉES

De 1850 à 1962...

Historiquement et surtout depuis 1850, ce sont la chasse, le poison et une certaine forme d'économie de subsistance qui ont permis le déclin de la population d'ours « Elle était à l'époque non seulement légale, mais aussi encouragée par des primes.

Les chasseurs qui parvenaient

à abattre des ours en tiraient un revenu conséquent (vente de la peau, de la viande, de la graisse, primes, quêtes...). De 1850 à 1914, de nombreux oursons ont été prélevés pour les montreurs d'ours, cela a également eu un impact significatif sur la population d'ours. La chasse à l'ours a été définitivement interdite en 1962, mais des ours ont été braconnés depuis. Tout cela a malheureusement conduit la population d'ours en deçà du seuil de viabilité, et les mesures de protection ont été trop tardives et trop timides pour enrayer le déclin... jusqu'aux premiers lâchers en 1996. »

Source texte : Association Pays de l'ours-Adet.

Battue à l'ours dans la vallée d'Aston (Pyrénées) le 1er novembre 1927.

Photographie prise au Musée de Niaux et communiquée par JP Lagache belcaire-pyrenees.com [Public domain].



LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES OURS Arguments "Contre"

« Sur le massif pyrénéen, versant français, le cheptel ovin compte 621 300 têtes. Les pertes annuelles habituelles que connaissent les éleveurs sont estimées entre 10 000 et 20 000 bêtes et les dommages liés aux ours représentent quant à eux 300 bêtes par an. » . Les dégâts se répercutent sur le troupeau en

entier (lactation, avortement...) et sont aussi affectifs pour le berger. De plus, la présence des ours entraîne une présence plus grande auprès des troupeaux et rend ainsi les conditions de travail plus rudes.

Source texte : Ministère de l'écologie (2006)
Dans l'objectif d'un ours ©Fabien Drougard



LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES OURS Arguments "Pour"

Des mesures de prévention contre les attaques d'ours sont financées au-delà de l'indemnisation des bêtes. Les mesures proposées et financées sont destinées à limiter les attaques sur les troupeaux. L'accent est mis sur la garde permanente des troupeaux par un berger, l'utilisation de chiens patou et de parcs électrifiés pour protéger les animaux. Source : Farid Benhammou. (2009). « Ours, Lynx, Loup : une protection contre nature ? ».

Édition Milan. Toulouse

« Si l'on considère que les dégâts sont bien indemnisés (bétail, ruches), la présence de l'ours n'a pas d'impact négatif sur l'économie locale.(...) À l'inverse, la présence de l'ours a permis de mobiliser des moyens en faveur de l'économie locale. » « Le programme « Ours » génère des centaines d'emplois, tous en zone montagne. » « Le coût du programme Ours s'élève à environ 1,6 millions d'euros par an, soit 3 centimes d'euros par français... Soit encore l'équivalent de 4 ronds-points par an sur nos routes nationales. »

Source : Association Pays de l'ours-Adet.
Le chien patou © dcllic-photo.fr - Fotolia.com



L'OURS, UN ATOUT POUR LE TOURISME

Arguments controversés

La présence de l'ours dans les Pyrénées renforce l'identité de ce territoire et peut être utilisée pour le développement économique de la région : écotourisme, produits labellisés (auberge, artisanat, produits de terroir...). « En France, le dernier décès dû à un ours remonte au milieu du XIX^e siècle, alors que la chasse à l'ours au corps à corps se pratiquait encore. »

Source texte : Ministère de l'écologie (2006)
Dessin d'un portrait d'ours ©zdenka1967 - Fotolia.com



L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

et la présence de l'ours

« Une exploitation forestière soutenable peut prendre en compte la présence de l'ours (aménagement, sylviculture, moyens d'exploitation). » Il faut alors maintenir et favoriser des forêts diversifiées et préserver la quiétude et la qualité des habitats forestiers en

adaptant les coupes forestières avec l'utilisation faite par l'ours (méthodes, dates...) en préservant des secteurs de forêt à forte valeur alimentaire et en réservant les accès au seul usagers professionnels. Un exemple : des clauses environnementales en faveur de l'ours sont déjà mises en place dans certains départements pyrénéens intégrant des périodes d'exploitation ou des obturations d'accès après exploitation. »

Source texte : CAP-Ours

Portrait d'ours brun assis en été France ©Guy Van Langenhove / Biosphoto



OURS ET ENJEUX POLITIQUES

Argument “Contre”

La réintroduction de l'ours n'a pas été réalisée avec l'accord des populations locales. « A défaut de pouvoir obtenir l'assentiment des villageois directement concernés, les promoteurs de la réintroduction ont joué la carte de l'opinion publique : qui serait opposé à la sauvegarde d'une espèce –faussement donc- présentée comme « menacée », à fortiori dans un territoire où l'on n'habite pas soi-même ? Il faut dire que les paysans, peu habitués des

médias, ont souvent multiplié les erreurs de communication. »

Source : David Chétrit (2012). « La réintroduction de l'ours. L'histoire d'une manipulation. Editions Privats.

Empreinte d'ours brun ©Jerome Moreaux - Fotolia.com



OURS ET ENJEUX POLITIQUES

Argument “Contre”

« Le gouvernement a décidé de ne pas lâcher d'ours supplémentaires dans les Pyrénées, en 2013, en objectant aux défenseurs du plantigrade que l'actuelle population grandit à un rythme satisfaisant. Le ministère a dit vouloir prendre le temps

de réfléchir à sa politique de conservation de l'ours et l'opportunité d'éventuelles réintroductions d'animaux. Il reconnaît que des questions restent posées, parmi lesquelles la question génétique. »

Source : France 3 Languedoc Roussillon/ Publié par Fabrice Dulbaut le 31/01/2013.

Ours bruns des Pyrénées dans leur tanière (Espagne). ©Luis Casiano / Biosphoto



LE LÂCHER DES OURS

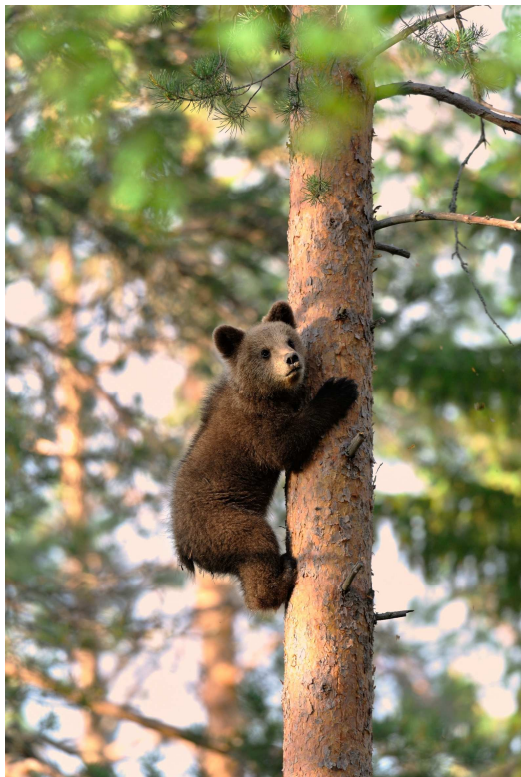
Qui décide ?

«Qui décide de lâcher des ours ?

La protection de la nature, donc de l'ours, est de la responsabilité de l'État, en application.»

Source : Association Pays de l'ours-Adet.

L'ours en miette de pain ©Sylvie Castéra-Saglier



L'OURS BRUN

Une espèce protégée

«Quel est le statut juridique de l'ours ?

L'ours brun est une espèce protégée (et non pas menacée), c'est-à-dire que la destruction, la naturalisation, le transport, le commerce... mais aussi la mutilation et le dérangement d'ours, sont interdits. »

Source : Association Pays de l'ours-Adet.

Ourson ©Erik Mandre - Fotolia.com